

CONCOURS TALENTS BGE DE LA CREATION D'ENTREPRISE

Catégorie « Développement »

Qu'est-ce que le prix « Talents Développement » ?

Le prix « Talents Développement » a pour objectif de récompenser tout porteur de projet dont l'entreprise est en activité **depuis plus de trois ans**. Le candidat présentera un projet de développement ainsi que son parcours depuis la création de son entreprise.

Le Ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique est partenaire de ce prix.

Qui peut participer ? Quels sont les critères d'admission ?

« Talents Développement » s'adresse aux candidats qui répondent aux critères suivants :

- avoir créé son entreprise il y a plus de 3 ans à la date du 31 mars de l'année d'inscription au concours.
- présenter un projet de développement lié à l'entreprise ou l'activité créée il y a plus de 3 ans quel que soit l'avancement de ce projet (stade de l'idée, projet amorcé ou en cours de développement). Celui-ci doit être formalisé.

Quel projet de développement présenter ?

Sont éligibles tous projets de développement de votre entreprise ou de votre activité. Il peut s'agir d'un développement dans les domaines : marketing, communication, commercial, ressources humaines, recherche et développement, investissement en équipement ou matériel, etc.

Comment participer ?

- Remplir un formulaire d'inscription, en ligne sur le site www.concours-talents.com
- Clôture automatique des inscriptions le 30 avril à minuit.

Informations et contacts :

Tél. 01 43 20 54 87
info@concours-talents.com
www.concours-talents.com